



Employer des salariés, devenir organisme de formation

Par **Oli67**, le **06/10/2016** à **15:59**

Bonjour,

Je suis le président d'une association de droit local.

Le développement de notre association à très bien marché, et nous aimerions développer un peu plus notre association.

Nous aimerions que l'association devienne centre de formation, afin de dispenser des formations.

Dans nos statuts, nous pouvons embaucher du personnel.

J'ai plusieurs questions:

Quand je réalise un devis pour une formation, faut-il inclure les 20% de TVA ?

Je pense que des impôts seront à payer ?

Comment réaliser les fiches de payes ?

J'aurai certainement plusieurs questions encore, mais voilà déjà un bon début.

Merci en tout cas pour votre aide.